

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

## Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012

Convocation du 23 février 2012

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	08

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

M. Roland KUHN, Adjoint au Maire

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire

Mmes Élisabeth GUENNEUGUES, Marcelle WENDLING conseillères municipales

MM. René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER, Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

Membres absents excusés :

MM., Sten GUILLAUME, Philippe SCHAHL, Rémy SEYFRITZ

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2012,
2. Compte administratif 2011,
3. Compte de gestion 2011,
4. Compte administratif 2011 : lotissement,
5. Compte de gestion 2011 : lotissement,
6. Contrats de maintenance,
7. Subvention voyages scolaires,
8. Fonds de concours : défibrillateur,
9. Acceptation de chèque,
10. SIVOM des communes forestières : retrait de Zehnacker,
11. Eglise : Approbation de devis,
12. Divers et informations,

En ouverture de séance, François JEHL, Maire, saluant la Presse ainsi qu'une jeune fille du village pour leur présence, a présenté les condoléances de l'ensemble de l'équipe municipale à Marcelle WENDLING, à la suite du décès de son père Martin WENDLING qui était par ailleurs Conseiller municipal et Adjoint au Maire. Il a assuré sa collègue de la sympathie de l'ensemble des collègues élus.

De la même manière, le Maire a présenté ses vœux d'heureux anniversaire à M. Raymond SCHUHMACHER qui vient de fêter ses 50 ans et a félicité M. Rémy SEYFRITZ ainsi que sont épouse qui sont les heureux grand parents d'un petit-fils.

### Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2012 :

Le procès verbal de la séance du 19 janvier 2012 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

### **03-12. Compte administratif :**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le Compte Administratif 2011 de la commune.

Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Monsieur Roland KUHN, président de séance. Le Maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

**Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,**

**Les membres présents :**

- après en avoir débattu,
- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2011 qui se décompose comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>244 290,73 €</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>267 441,21 €</b>	
	<b>Soit un Excédent de</b>		<b>23 150.48 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>79 589.40 €</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>30 862.40 €</b>	
	<b>Soit un Déficit de</b>		<b>48 727.00 €</b>
<b>Avec les reports de l'année 2010</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>Excédent 2010</b>	<b>141 300.41 €</b>	
	<b>Excédent 2011</b>	<b>23 150.48 €</b>	
	<b>Soit un Excédent cumulé de</b>		<b>164 450.89 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Excédent 2010</b>	<b>355.21 €</b>	
	<b>Déficit 2011</b>	<b>48 727.00 €</b>	
	<b>Soit un Déficit cumulé de</b>		<b>48 371.79 €</b>
<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>			<b>116 079.10 €</b>

### **04-12. Compte de gestion 2011 :**

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2011 par le receveur Municipal,

**Les membres présents, à l'unanimité :**

- approuvent le Compte de Gestion 2011,
- donnent décharge au Receveur Municipal, Madame Marie-Madeleine GARRÉ Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune.

### **05-12. Compte administratif 2011 : lotissement**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le Compte Administratif 2011 du lotissement Rebhof.

Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Monsieur Roland KUHN, président de séance.

Le Maire, François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

**Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,**

**Les membres présents :**

- après en avoir débattu,
- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2011 du Lotissement qui se décompose comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>90 450,00 €</b>	
			<b>90 450,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>0,00 €</b>	
			<b>0,00 €</b>

<b>Avec les reports de l'année 2010</b>		
	<b>Excédent cumulé de</b>	<b>17 333.52 €</b>
	<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>	<b>107 783.52 €</b>

### **06-12. Compte de gestion 2011 : lotissement**

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds du lotissement de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2011 par le receveur Municipal,

**Les membres présents, à l'unanimité :**

- **approuvent le Compte de Gestion 2011**
- **donnent décharge au Receveur Municipal, Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds du lotissement de la Commune.**

### **07-12. Contrats de maintenance :**

Le système de désenfumage de sécurité ainsi que le système d'alarme incendie est soumis à un contrôle annuel qui, jusqu'ici n'a pas été réalisés,

**Vu les devis de l'entreprise DESAUTEL,**

**Les membres présents, à l'unanimité :**

- **approuvent le devis de contrat de maintenance pour le système de désenfumage pour un montant de 81.30 Euros TTC par visite de maintenance annuelle et**
- **approuvent le devis de contrat de maintenance pour le système d'alarme pour un montant de 167.92 Euros TTC**
- **Chargent le maire de signer les contrats.**

### **08-12. Subvention voyages scolaires 2012 :**

Monsieur le Maire explique que la commune est régulièrement sollicitée pour des demandes de participation aux voyages scolaires des différents établissements dans lesquels des enfants d'Odratzheim sont inscrits.

Il propose ainsi, de délibérer sur le montant accordé aux établissements scolaires d'une manière générale pour l'ensemble de l'année 2012.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- **Décide d'octroyer une subvention de 5.- Euros par jour et par élève originaire de la commune d'Odratzheim, pour toutes les demandes présentées au courant de l'année 2012,**
- **Décide d'inscrire un montant au titre du compte de subvention au Budget primitif 2012,**
- **Autorise le Maire à répondre favorablement aux demandes concernant les enfants originaires de la commune dans la limite des crédits prévus au budget primitif.**

### **09-12. Fonds de concours : défibrillateur :**

**Vu la loi du 13 août 2004,**

**Vu l'art. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'achat de défibrillateurs avec armoires par la Communauté de Communes pour chaque commune.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte de verser la somme de 848,29 Euros, représentant le fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes au titre de l'achat d'un défibrillateur et d'une armoire.**
- **Inscrit la dépense sur le compte d'investissement 2041511 du budget primitif 2012.**

### **10-12. Acceptation de chèque :**

Monsieur le Maire explique que le Conseil de Fabrique a fait un don à la commune d'Odratzheim.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte ce chèque d'un montant de 4 864.36 Euros**
- **Charge le maire d'établir le titre y correspondant,**

### **11-12. SIVOM des communes forestières : retrait de Zehnacker :**

**Vu** la délibération n°2012-2.1 en date du 31/01/2012 du Conseil Syndical du SIVOM des communes forestières d'Allenwiller et environs acceptant le retrait de la commune de Zehnacker (suite à la vente de sa forêt) notifiée le 3 février 2012

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 6

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- **Accepte le retrait de la commune de Zehnacker du SIVOM des communes forestières d'Allenwiller et environs,**
- **Accepte de ce fait, la modification des statuts du SIVOM y afférente,**

### **12-12. Eglise : approbation de devis :**

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Roland KUHN, Adjoint exposent la situation que présente une partie du plafond de l'église Ste Margueritte, où le plâtre s'effrite, risquant de tomber par plaques entières au-dessus du niveau de l'orgue.

Le plafond avait été sécurisé en urgence il y a un mois pour éviter tout accident, mais nécessite de gros travaux de transformation,

**Vu** les différents devis soumis à l'assemblée,

**Entendu les explications du Maire ainsi que de l'Adjoint,**

**Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir débattus:**

- **approuvent le devis de transformation du plafond de l'église soumis par l'entreprise OSTERMANN Germain pour un montant de 4 867.64 € T.T.C. hors échafaudage.**
- **Indiquent que les travaux seront pris en charge par la commune,**
- **Chargent le maire de signer le devis et de prévoir ce montant au Budget Primitif 2012 et de demander les subventions auprès du Conseil Général à cet égard.**

### **Divers et informations :**

- **Le Permis de construire modificatif** suivant a été accepté :
  - PC-067-354-11-C0007-1: M. et Mme BOETSCH Hervé pour la modification de la teinte des menuiseries en date du 16 février 2012.
- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été acceptées :
  - DP-067-354-11-C0011 : M. GIBERT Claude pour des travaux de clôture, portail et la mise en place d'un abri de jardin en date du 16 février 2012.
  - DP-067-354-11-C0013: M. GRISNAUX et M. BORNER pour la mise en place d'une véranda en date du 28 février 2012.
  - DP-067-354-11-C0014: Madame GRIMM Fabienne pour la pose d'un chien assis en date du 2 février 2012.
- La **Déclaration Préalable** suivante a été déposée :
  - DP-067-354-12-C0001 : Madame RINGWALD Anne-Marie pour des travaux d'enlèvement d'une rangée de sapins en date du 28 février 2012.
- Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire dès à présent sur la liste des permanences à effectuer lors des **élections présidentielles qui auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012.**
- Le **nettoyage de printemps** aura lieu le samedi 24 mars 2012, toutes personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

- Monsieur le Maire explique que la mairie de Kirchheim a pris un **arrêté autorisant la circulation sur le chemin rural en prolongement de la Rue des Champs jusqu'à la Rue de la Chapelle aux seuls engons agricoles (interdisant de fait la circulation à tous les autres véhicules)**. Dans un esprit de cohérence, la commune a été sollicitée pour prendre une décision concordante. Le conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Roland KUHN, Adjoint au Maire, se prononce favorablement à cette demande et installera le panneau sur le terrain de Madame Yvette SCHUHMACHER avec l'accord du propriétaire. Le Maire est chargé d'en faire part à la Commune de Kirchheim.
- Monsieur le Maire donne lecture **d'une lettre de Monsieur le Curé** reçue en date du 17 février et par laquelle ce dernier sollicite une rencontre avec le Maire. Cette rencontre concerne la signature d'une convention de mise à dispositions de salles à la Communauté de Paroisses de la Porte du Vignoble, convention non signée à ce jour. Dans le même courrier, il est également fait référence aux travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne école prévus et qui ne devraient pas commencer avant que la convention soit signée entre les deux parties. Monsieur le Maire donne également lecture de sa réponse à Monsieur le Curé, réponse dans laquelle il rappelle à Monsieur le Curé que du côté de la municipalité tout a été mis en œuvre pour satisfaire les besoins exprimés par la Communauté de paroisses considérant qu'au-delà d'une convention, la parole donnée est bien respectée. S'agissant du problème en général, il propose une rencontre avec l'ensemble des Maires concernés par la Communauté de Paroisses et pour le problème concernant la Commune d'Odratzheim, il propose à Monsieur Le Curé de venir le rencontrer à l'occasion de l'une des permanences hebdomadaires en Mairie d'Odratzheim le samedi matin de 9h à 11h ou selon une date à convenir..
- Madame Rose Grosjean fait part de la réunion-bilan à laquelle elle a assisté à la **Gendarmerie** concernant l'activité de la gendarmerie.
- De la même manière Madame Grosjean explique qu'elle a assisté à une réunion sur **le tri sélectif** et pose le problème des personnes qui ne se sentent pas encore concernées par le tri sélectif. Un film a été projeté qui expliquait ce qui était fait avec nos déchets recyclés.
- Monsieur le Maire indique que pour des raisons liées à la gestion des déchets végétaux et autres, la commune s'est vue dans l'obligation de procéder à la fermeture de l'emplacement initialement prévu à cet effet au cimetière. C'est ainsi que des **composteurs** seront installés pour sensibiliser les concitoyens aux vertus du tri sélectif dans le respect des consignes prévues à cet effet.
- La prochaine **séance du Conseil Municipal** aura lieu le jeudi 29 mars 2012 à 20 heures.
- La **commission finances** se réunira le mardi 13 mars à 19 heures.
- Le **nettoyage de printemps se fera le samedi 24 mars 2012 à partir de 8 heures 30'**

François JEHL	Roland KUHN	Rose GROSJEAN	Elisabeth GUENNEUGUES
Sten GUILLAUME	Philippe SCHAHL	René SCHEER	Raymond SCHUHMACHER
Rémy SEYFRITZ	Marcelle WENDLING	Raymond ZERRINGER	

